



ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de valoriser vos expériences à travers la délivrance d'un diplôme de tout niveau d'études (BP, DE, DES, BTS...), d'un titre professionnel ou d'une certification (CQP, TFP, diplôme de l'éducation nationale...). Il s'agit d'une démarche permettant :

- de formaliser vos compétences acquises dans le métier du diplôme visé, et ainsi les valoriser pour obtenir le diplôme correspondant,
- ou de compléter un diplôme, en partie validé, ou il vous manquerait quelques UC, blocs de compétences...

Vous pouvez choisir de présenter l'ensemble du diplôme ou de le faire partiellement en participant par exemple à des modules de formation venant ainsi valider les UC, Blocs, Unités manquantes à l'acquisition du diplôme.

La VAE nécessite une formalisation écrite de ses expériences. C'est un travail rigoureux et exigeant. Pour se faire un accompagnement s'avère souvent nécessaire. Ce dernier nécessite des rencontres individuelles et/ou collectives avec un conseiller en accompagnement VAE et d'autres personnes inscrites dans cette démarche.

Depuis décembre 2022, la plateforme de FRANCE VAE (<https://vae.gouv.fr/>) mets en relations les candidats avec des architectes de parcours. Ce nouveau parcours, plus simple et plus rapide, permet notamment d'être accompagné dès l'envoi de sa candidature. Cependant, son déploiement est progressif et il n'est pas encore ouvert à tous.

À ce jour, le parcours France VAE concerne environ 200 diplômes, répartis dans quatre secteurs d'activité :

- Le sanitaire et social
- La grande distribution
- La métallurgie
- Le sport

La liste des diplômes accessibles est disponible via le moteur de recherche du portail France VAE (<https://vae.gouv.fr/>).

Pour les diplômes qui ne figurent pas encore dans le portail France VAE (<https://vae.gouv.fr/>), il sera nécessaire de passer par les étapes suivantes :

- un dossier de recevabilité doit être validé par l'institution en charge de délivrer le titre ou le diplôme,
- un livret de VAE doit être documenté. Il décrit vos expériences professionnelles,

Durée et modalités pédagogiques

Le dispositif France VAE est découpé en 4 étapes et adapté à vos modalités (présentiel, téléphone, distanciel, mail) :

1. Construction du parcours + suivi administratif et financier
2. Accompagnement individuel (jusqu'à 30h00), accompagnement collectif (jusqu'à 20h00)
3. Complément formatif si besoin (jusqu'à 70 heures)
4. Jury

Pour le dispositif hors France VAE, l'accompagnement est de 24h00 maximum et adapté à vos modalités (présentiel, téléphone, distanciel, mail).

Objectifs visés

IPSO Campus en tant qu'architecte-accompagnateur de parcours (AAC) propose :

- un diagnostic de compétences afin d'identifier vos expériences en fonction de votre projet,
- une conception de parcours en définissant vos besoins d'accompagnement individuel ou collectif,
- un accompagnement avec un suivi régulier pour vous aider à rédiger votre dossier de validation et vous préparer au jury

Public concerné

Dispositif par France VAE : Les participants à cet accompagnement sont les salariés du privé, les demandeurs d'emplois, les bénévoles et les proches aidant

Dispositif hors France VAE : tout public

Modalités d'instruction et de faisabilité

- Étape 1 : Déposer sa candidature sur le site de France VAE ou directement auprès d'IPSO Campus pour les diplômes hors France VAE
- Étape 2 : Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE
- Étape 3 : Envoi du dossier de faisabilité au certificateur
Le dossier de faisabilité permet de réaliser la première étape obligatoire d'un parcours VAE : la demande de recevabilité. C'est elle qui rend officielle la demande de VAE auprès du certificateur.
Le certificateur examine ensuite ce dossier et prononce un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Cet avis détermine si le candidat peut poursuivre ou non son parcours de VAE.
- Étape 4 : Rédaction du dossier de validation
- Étape 5 : Entretien avec le jury

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à ce suivi (handipso@ipso-campus.com).

Lieux de formation : Notre accompagnement se déroule en présentiel sur une de nos antennes ou à distance.

Modalités d'inscription

- Se rendre sur le portail de France VAE (<https://vae.gouv.fr/>) afin de vous inscrire et choisir IPSO Campus comme architecte à l'accompagnement VAE.
- A réception de votre demande d'accompagnement (toujours depuis le portail de France VAE) un entretien téléphonique avec notre assistante administrative et pédagogique et/ou notre consultante en accompagnement afin de valider votre projet d'accompagnement et d'établir un devis.
- Envoi de votre dossier d'inscription à l'accompagnement.

Nombre de places : Notre accompagnement est individuel. Nous pouvons, dans certains cas, proposer des réunions collectives.

Pré-requis

- Avoir l'accord de recevabilité à la VAE délivré par l'organisme tutélaire du diplôme ou de la certification visé(e). Tous les diplômes sont concernés. Ils doivent apparaître dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Avoir l'expérience professionnelle requise pour le diplôme ou la certification via la VAE.

Objectifs pédagogiques

- Développer ses capacités individuelles en expression écrite et orale
- Travailler sur la lecture et la compréhension des textes de référence
- Travailler sur l'identification et le repérage de vos expériences
- Repérer les acquis professionnels
- Questionner ses pratiques
- Organiser la rédaction de votre document écrit
- Être capable d'exposer à l'oral sa démarche VAE ainsi que les compétences acquises.

Modalités de suivi du stagiaire

Le suivi du candidat(e), est assuré par l'accompagnatrice dédiée.

Langue d'enseignement

Cet accompagnement est dispensé en langue française.

Programme

CONTENUS	
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none">■ Approche de la méthodologie de la VAE■ Comment appréhender le travail de formalisation de ses expériences ?■ Les différentes étapes de la démarche■ Les moyens de communication avec notre conseil en accompagnement.
Travail individuel	<ul style="list-style-type: none">■ Faire le point sur son parcours professionnel■ Formalisation les expériences professionnelles acquises■ Méthodologie de rédaction des expériences
Préparation à la présentation orale	<ul style="list-style-type: none">■ Savoir se présenter devant un jury■ Présenter ses motivations et sa démarche■ Présenter son parcours professionnel■ Appréhender les questions du jury : écouter, reformuler, répondre...

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Suivi individuel de 2h minimum à raison d'un rendez-vous minimum par mois, et selon les écrits que vous produirez
- Suivi en distanciel ou en présentiel
- Matériel d'impression à disposition dans nos locaux

IPSO Campus met également à disposition des ordinateurs portables pour les suivis en présentiel, ainsi qu'une connexion wifi. Une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de frigos, de machines à boissons chaudes et froides, d'un distributeur d'en-cas est également à disposition.

Modalités d'évaluation et de validation de l'accompagnement

A mi-parcours de l'accompagnement, l'avancement des dossiers est évalué par l'accompagnatrice afin de mesurer la progression et de réajuster les modalités d'accompagnement et le rythme du travail défini initialement. Il est possible d'ajouter à l'issue des 30 heures maximum d'accompagnement un accompagnement formatif pour finaliser les quelques éléments nécessaires avant le dépôt de votre dossier.

Les dates de dépôt des dossiers sont déterminées en fonction des dates de jurys de la VAE.

Horaires

L'accompagnement se fait, au cas par cas, sur des périodes de 2h minimum et programmées selon un rythme défini lors du premier rendez-vous.

Qualification des intervenants

Notre équipe pédagogique est constituée d'intervenant(e)s ayant une formation requise pour exercer l'accompagnement à la VAE

Tarifs : notre grille tarifaire est disponible sur notre site www.ipso-campus.com

Modalités et conditions d'inscriptions : S'inscrire sur le portail de France Vae (<https://vae.gouv.fr/>) et téléchargez notre dossier de candidature sur notre site

Conditions générales de vente : Disponibles sur notre site (<https://ipso-campus.com/cgv>).

www.ipso-campus.com

IPSO Campus Annecy - 2, route de Nanfray - Cran Gevrier - 74960 ANNECY - Tél : 04 50 51 59 12

IPSO Campus Grenoble - 6, rue de Chamrousse - 38100 GRENOBLE - Tél : 04 56 85 88 91

IPSO Campus Lyon – 111-113 rue du 1^{er} Mars 1943 – 69100 VILLEURBANNE - Tél : 04 78 53 77 48

Sas IPSO Formations au capital de 5000 Euros - RCS Lyon 793 372 715 - Code APE : 8559 A – Déclaration d'activité formation enregistrée sous le N° 82 69 12778 69 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

